



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 47726

## Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des enseignants de droit public des établissements d'enseignement agricole privés. En effet, le syndicat du personnel de l'enseignement privé de Haute-Savoie demande à la fois la mise en oeuvre du régime temporaire de retraite de l'enseignement privé (RETREP) pour les enseignants de droit public de ces établissements et l'insertion de crédits supplémentaires permettant le passage à 18 heures de ces enseignants à la rentrée 2000. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions sur ces deux problèmes.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation des enseignants de l'enseignement agricole privé qui réclament la mise en place d'un régime temporaire de retraite des enseignants privés (RETREP) identique à celui dont bénéficient leurs homologues de l'enseignement privé général. Comme l'engagement en avait été pris lors du débat budgétaire, le Conseil d'Etat a été saisi pour savoir si cette mesure pouvait être mise en place par voie réglementaire ou au contraire s'il était nécessaire de recourir à une procédure législative. La Haute Assemblée a estimé indispensable de retenir la deuxième solution. Aussi un projet de texte est actuellement en cours d'élaboration. Il devrait être soumis rapidement aux deux assemblées. En ce qui concerne la réduction des obligations de service hebdomadaire des professeurs de lycées professionnels, la mesure a été étendue à l'enseignement agricole privé dès le 1er septembre 2000. La rentrée scolaire pourra donc se faire dans les meilleures conditions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47726

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3495

**Réponse publiée le :** 9 octobre 2000, page 5762